

*Initiatives parlementaires*

La proposition de la députée d'Argenteuil—Papineau, monsieur le Président, se lit ainsi:

[. . .] le gouvernement devrait envisager l'opportunité de créer la Société immobilière Oka-Kanesatake (SIOK) afin de lui transférer le budget déjà alloué par le Conseil du Trésor pour la négociation de la réunification des terres à Oka-Kanesatake.

À titre de député, je me dois de féliciter ma collègue pour les efforts qu'elle déploie depuis 1990 pour trouver une solution à la question de la réunification des terres dans le dossier d'Oka-Kanesatake. Sa proposition contient de nombreux éléments intéressants qui méritent une étude plus approfondie. Par exemple, je ne peux que souscrire à la suggestion visant à la création d'une entité chargée d'informer la population d'Oka-Kanesatake sur les intentions du gouvernement fédéral dans ce dossier.

En effet, depuis le dénouement de la crise, la population des deux collectivités ne dispose pas d'instrument par lequel elle peut se renseigner sur ce qui se passe quant à l'évolution et au progrès des interventions. Il en résulte de nombreuses mésententes et malentendus, qui n'aident pas au rétablissement des bonnes relations entre les collectivités autochtone et non autochtone de la région.

À cet effet, je me réjouis de l'annonce qu'elle a faite il y a quelques semaines, de l'ouverture d'un bureau d'information, dont le personnel est fourni par Travaux Publics Canada. Je suis d'avis que ce bureau contribuera grandement à la diffusion de l'information parmi la population des deux communautés. On pourra ainsi tuer dans l'oeuf toute fausse rumeur qui pourrait entraver le déroulement normal, par négociations, pour l'unification des terres de Kanesatake.

L'ouverture de ce bureau démontre clairement que le gouvernement fédéral s'intéresse au sort de la population autochtone, tout aussi bien que de sa population non autochtone. D'ailleurs, le ministre de la Santé annonçait l'an dernier plusieurs initiatives susceptibles de donner une nouvelle impulsion à l'économie locale. À cet égard, des fonds étaient alloués pour stimuler l'industrie touristique de la région.

Monsieur le Président, la proposition de la députée d'Argenteuil—Papineau visant à la création d'une entité, composée de représentants de toutes les parties en cause, pour gérer le processus d'acquisition des terres, présente de sérieuses difficultés cependant. De plus, elle provoquerait des délais supplémentaires dans le règlement de la question des terres.

Le processus d'unification et d'acquisition des terres commence à donner des résultats intéressants. En effet, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a mandaté Travaux Publics Canada pour débiter des pour-

parlers avec les propriétaires non autochtones, qui désirent se départir de leurs propriétés. Certaines offres d'achat ont déjà été faites et d'autres sont sur le point de l'être.

Il est important de noter que tout ce processus se fait de gré à gré et qu'aucun propriétaire ne sera exproprié par le gouvernement fédéral.

Mes collègues des deux côtés de la Chambre ont été sensibilisés à l'importance pour les Mohawks d'un territoire que l'on appelle les Pins. C'est un endroit qui revêt pour eux une importance capitale, tant au point de vue culturel que patrimonial.

Pour le village d'Oka, il s'agit d'un parc appartenant au Club de golf municipal.

On sait que c'est autour de la possession de ce terrain que les différents événements de la crise de 1990 se sont déroulés. Or, le ministre d'État aux Affaires indiennes et du Nord canadien a fait récemment une annonce très importante et novatrice relative à ces terrains.

En vertu de cette proposition, le village d'Oka fera l'acquisition de certaines propriétés situées au sud de la route 344 dans le but de les échanger contre les Pins. Il s'agit d'une solution juste et raisonnable qui aurait pour effet de permettre à la municipalité d'acquérir le terrain qu'elle pourra utiliser aux fins qu'elle jugera appropriées. Elle permettra en même temps aux Mohawks de Kanesatake d'obtenir les Pins auxquels ils disent tant tenir. Voilà une autre étape importante dans la résolution des griefs relatifs à l'unification des terres de Kanesatake.

Comme je le disais précédemment, d'autres progrès sont en train d'être réalisés à la table de négociations. Il appartient aux parties en cause d'en informer la population. C'est pourquoi je crois que la proposition de ma collègue du comté d'Argenteuil—Papineau ne peut pas être retenue sous sa forme actuelle. De plus, la proposition implique que la municipalité et le village d'Oka auraient leur mot à dire dans la gestion des terres que les Mohawks de Kanesatake considèrent comme les leurs.

Je suis convaincu que cette proposition est tout à fait inacceptable pour les autochtones concernés. Monsieur le Président, toute la population désire ardemment que la question de l'unification des terres soit réglée rapidement. Nous devons nous assurer que ce dossier soit résolu dans les plus brefs délais. Nous ne pouvons nous permettre des délais supplémentaires dans le dossier de l'unification des terres à Kanesatake. Il ne faut pas non plus gêner le processus de négociations qui a été entamé par Travaux publics Canada. Il ne faut pas encourager la spéculation foncière à Oka. Il ne faut pas non plus que le processus traîne en longueur, car les propriétaires actuels verraient la valeur de leurs propriétés baisser davantage.